

CHARTRE INFORMATIQUE

à l'usage des élèves de l'Etablissement

L'Etablissement s'efforce d'offrir aux élèves les meilleures conditions de travail en informatique et services multimédia. La présente charte régit les droits et les devoirs de chacun pour une bonne utilisation des ressources informatiques à vocation pédagogique mises à leur disposition. Cette charte vient en annexe du règlement intérieur de l'Etablissement et s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur :

- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi informatique et liberté.
- Loi n° 75-753 du 7 juillet 1978 accès aux documents administratifs.
- Loi n° 85-660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels.
- Loi n° 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique.
- Loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle.

1) Champ d'application

L'ensemble des règles et observations énumérées ci-dessous s'applique aux élèves qui sont amenés à utiliser les ressources informatiques à vocation pédagogique de l'Etablissement. On entend par ressources informatiques à vocation pédagogique l'ensemble constitué par le réseau, les serveurs, les stations de travail de l'Etablissement, les périphériques, les logiciels, l'accès à Internet.

2) Conditions d'accès aux ressources informatiques

L'accès aux ressources informatiques se fait sous la responsabilité du Chef d'Etablissement et sous le contrôle et la présence d'un membre de l'équipe éducative.

L'utilisation de ces ressources se fait dans le cadre des projets pédagogiques ou de l'enseignement dispensé. Toute autre utilisation, sauf autorisation, est strictement interdite.

3) Administration des ressources pédagogiques

Un administrateur a en charge de veiller à l'application des règles définies dans la présente charte, d'appliquer les consignes de sécurité informatique définies par l'Académie d'Aix-Marseille et complétées éventuellement par le chef d'Etablissement ou son adjoint.

L'utilisation des ressources matérielles ou logicielles ainsi que les échanges via le réseau sont archivés et peuvent être analysés et contrôlés dans le respect de la législation applicable et notamment de la loi sur l'Informatique et les libertés.

4) Règles à respecter

Chacun s'engage à ne pas consulter, stocker, diffuser ou créer des documents portant atteinte à la vie privée, à l'image, à la dignité et à l'intégrité de la personne, aux valeurs d'exigence et de respect du projet éducatif de l'Etablissement.

Le respect des ressources mises à disposition implique l'observation rigoureuse des dispositions suivantes, à savoir :

- ne pas chercher à modifier la configuration des stations de travail,

- apporter un soin particulier au matériel confié (nourriture et boisson sont proscrites),
- ne pas chercher à modifier ou détruire des données des réseaux,
- ne pas utiliser les listes d'adresses électroniques à d'autres fins que des objectifs pédagogiques ou éducatifs,
- ne pas perturber volontairement le fonctionnement des services, et notamment ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou introduire des programmes nuisibles (virus, logiciels espions ou autres).

Les utilisateurs doivent exercer leur esprit critique et leur discernement face aux informations obtenues sur Internet, qu'il s'agisse de leur authenticité, de leur confidentialité ou de leur sérieux.

Afin de respecter la propriété intellectuelle, sont interdits :

- la contrefaçon de marque,
- la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur,
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit,
- l'apport de programmes ou logiciels extérieurs à l'Etablissement, la copie de ceux qui y sont installés et pour lesquels l'Etablissement a acquis des licences,
- la diffusion des informations appartenant à autrui sans son autorisation ; dans tous les cas, il est obligatoire de citer les sources documentaires utilisées,
- l'utilisation de disquettes, cederoms, clés USB sans l'accord préalable du professeur responsable de la salle.

5) Règles particulières à respecter pour l'usage d'Internet

- L'accès à Internet se fait en présence et sous le contrôle d'un membre de l'équipe éducative qui autorisera la connexion à des sites.
- La connexion à des services de dialogue en direct, à des forums de discussion (chat, msn, ...) ainsi que la création ou consultation de blogs **sont strictement interdites**.
- L'accès sur Internet à des sites pornographique, xénophobe, antisémite ou raciste est strictement interdit.
- Le téléchargement de quelque programme que ce soit est interdit.

Enfin, dans le cadre de la protection des mineurs, l'élève ne doit pas laisser son nom, sa photo, son adresse, son numéro de téléphone ou tout autre signe facilitant son identification sur Internet.

Tout manquement aux règles établies ci-dessus donne lieu à des sanctions prévues par le règlement intérieur de l'Etablissement sans préjuger de la participation aux frais occasionnés pour la remise en état du matériel détérioré.

Attestation de l'élève et de son responsable légal

(à remettre au professeur principal)

Je soussigné(e)

(Nom-Prénom)élève en classe de

reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique de l'Etablissement et avoir été informé(e) des dispositions prises (contrôle effectué lors des connexions, suivi de l'utilisation des différents postes) qui garantissent le bon usage des ressources pédagogiques de l'Etablissement.

Date :

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :